

CATALYSEUR POUR REACTION HYDOSILYLATION SOLUTION DE COMPLEXE DE PLATINE **MAPSIL CPT 1**

Caractéristiques	
Matrice polymère	Polydiméthyl siloxane à terminaison vinyl
Complexe de Platine	1% soit 10 000 ppm
Solvant	N/A
Densité	Environ 1
Extrait sec	100 %
COV	N/A
Préparation	Manipuler obligatoirement le MAPSIL CPT 1 et les matériels mis au contact du MAPSIL CPT 1 avec des gants nitriles.

Définition

Solution de complexe de platine pour réaction d'hydrosilylation

Aspect : Opalescent jaune

Classement AFNOR NFT 36005 : Famille I Classe 10c.

Destination : Catalyse des réactions de type hydrosilylation

Paramètres d'application

MAPSIL CPT 1 est à mélanger de façon homogène dans les formulations *ne contenant pas d'hydrure ou d'hydropolymères.*

Inhibiteurs de polymérisation :

Le contact de certains matériaux peut inhiber l'action du MAPSIL CPT 1. Ce sont par exemple :

- certains caoutchoucs : soufrés, butyles ou chlorés.
- les silicones catalysés avec des sels d'étain.
- certaines huiles et graisses.
- les amines (contenues dans certains CAF).
- les plastifiants du PVC.
- le soufre.

De même, les surfaces (outillages par exemple) précédemment en contact avec les matériaux ci-dessus, peuvent également provoquer une inhibition.

L'inhibition est constatée lorsque le matériau reste poisseux à l'interface ou mou dans la masse après la période normale de polymérisation.

Conditionnement

25g

1000 g

Stockage

12 mois en emballage d'origine plein et fermé à 20°C ± 5°C.

Données de sécurité

Précautions Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

Etiquette La classification de cette préparation a été exécutée conformément aux directives en vigueur.

Transport Consulter notre dernière fiche de données de sécurité.

Les produits et/ou procédés faisant l'objet du présent document ont été conçus pour accomplir, en œuvre, une ou plusieurs fonctions déterminées à l'avance, telles qu'elles sont définies ci-dessus. Ces produits et/ou procédés ne pourront cependant accomplir convenablement les dites fonctions pendant les durées prévues, que dans la mesure où ils auront été mis en œuvre conformément aux règles édictées par MAP et en vigueur à l'époque de l'exécution des travaux. Tous cas d'application non explicitement prévus à l'intérieur du présent document, doivent faire l'objet d'une consultation et d'un accord express et formel de MAP, préalablement à l'exécution de tous travaux. La présente édition annule et remplace toutes publications antérieures relatives aux mêmes produits et /ou procédés, il appartient aux applicateurs de nos produits de vérifier, auprès de nos Services, que le précédent document n'a pas été annulé par une édition postérieure.